

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1

Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government **Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Electrical & Electronics Products Division 11 Laurier St./11, rue Laurier 6B1, Place du Portage, Phase III Gatineau, Québec K1A 0S5

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet						
ONDULEUR						
Solicitation No N° de l'invita	tion	Date				
W8486-123483/A		2012-	02	-27		
Client Reference No N° de re W8486-123483	éférence du client					
GETS Reference No N° de re PW-\$\$HN-458-59477	éférence de SEAG					
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N	°۷	ME		
hn458.W8486-123483						
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd fi	n	Time Zone Fuseau horaire		
at - à 02:00 PM on - le 2012-03-14				Eastern Daylight Saving Time EDT		
F.O.B F.A.B.						
Plant-Usine: Destination: V Other-Autre:						
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Buyer Id - Id de l'acheteur						
Lee, Carlos			hn	458		
Telephone No N° de télépho	one	FAX I	No.	- N° de FAX		
(819) 956-3490 ()		(819)	95	3-4944		
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service DEPARTMENT OF NATIONA CFSD MONTREAL BOX 4000 STN K MONTREAL Quebec H1N3R9 Canada	ces et construction:					
Instructions: See Herein						

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée				
See Herein					
Vendor/Firm Name and Address	•				
Raison sociale et adresse du fournisseur	/de l'entrepreneur				
Telephone No N° de téléphone					
Facsimile No N° de télécopieur					
Name and title of person authorized to sign	gn on behalf of Vendor/Firm				
(type or print) Nom et titre de la personne autorisée à si	aner au nom du fournisseur/				
de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	_				
and the control of th	p,				
Signature	Date				



1 NSN - NNO: 6130-21-914-8574 ONDULEUR ONDULEUR, TENSION NOMINALE DE SORTIE : PUISSANCE NOMINALE DE SORTIE DE 120,0 V DE C.A , COURANT NOMINALE DE SORTIE DE 45.0 A DE C.A , FRÉQUENCE NOMINALE DE SORTIE MAXIMALE : PUISSANCE DE SORTIE MAXIMALE DE 60.0 HZ, POURCENTAGE DE LA FRÉQUENCE RÉGLEMENTAIRE : PUISSANCE DE SORTIE DE O.05, PUISSANCE DE SORTIE DE O.05, PUISSANCE DE SORTIE DE O.05, PUISSANCE NOMINALE DE SORTIE ET TYPE DE COURANT : PUISSANCE NOMINALE DE SORTIE SINUSOÏDALE C.A., ALIMENTATION ÉLECTRIQUE, FONCTIONNEMENT EN TANDEM, TENSION D'ENTRÉE NOMINALE : PUISSANCE D'EXPLOITATION ROMINALE DE 20.0 V DE C.A. ET MAXIMALE DE 32.0 V DE C.A. INORGUEUR NOMINALE HORS TOUT DE 394,0 MM, LARGEUR NOMINALE HORS TOUT DE 283,5 MM, HAUTEUR NOMINALE HORS TOUT DE 120,0MM, CONCEPT D'INSTALLATION DE SUPPORT, CARACTÉRISTIQUES SPÉCIALE : SORTIE DE PRISE DE COURANT MURALE, TYPE DE MONTAGE : DEUX (2) SUPPORTS DOTÉS DE QUATRE (4) TROUS CHACUN, PROTECTION : SÉCURITÉ AUTOMATIQUE CONTRE LA SURCHANFEE, LA SURTENSION, LA			Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req.	Liv. offerte
ONDULEUR, TENSION NO SORTIE : PUISSANCE N SORTIE DE 120,0 V DE COURANT NOMINAL DE S PUISSANCE NOMINALE D 45.0 A DE C.A., FRÉQ NOMINALE DE SORTIE 60.0 HZ, POURCENTAGE FRÉQUENCE RÉGLEMENTA PUISSANCE DE SORTIE PUISSANCE DE SORTIE PUISSANCE DE SORTIE SULSANCE DE SORTIE PUISSANCE DE SORTIE PUISSANCE DE SORTIE C.A., ALIMENTATION É FONCTIONNEMENT EN TA D'ENTRÉE NOMINALE : D'ENTRÉE NOMINALE : D'ENTRÉE NOMINALE HOR 120,0MM, CONCEPT D'I DE SUPPORT, CARACTÉR SPÉCIALE : SORTIE DE COURANT MURALE, TYPE DEUX (2) SUPPORTS DO (4) TROUS CHACUN, PR SÉCURITÉ AUTOMATIQUE SURCHARGE, LE COURT SURCHAUFFE, LA SURTE	6130-21-914-8574	W1941	W8486	130	Chacun	\$	XXXXXXXXXX	See Herein	
ONDULEUR, TENSION NO SORTIE: PUISSANCE N SORTIE DE 120,0 V DE COURANT NOMINAL DE S PUISSANCE NOMINALE D 45.0 A DE C.A., FRÉQ NOMINALE DE SORTIE 60.0 HZ, POURCENTAGE FRÉQUENCE RÉGLEMENTA PUISSANCE DE SORTIE PUISSANCE DE SORTIE SULSSANCE NOMINALE D'ON ET TYPE DE COURANT: NOMINALE DE SORTIE S C.A., ALIMENTATION É FONCTIONNEMENT EN TA D'ENTRÉE NOMINALE: D'ENTRÉE NOMINALE HOR 120,0 W DE C.A., LONG HORS TOUT DE 394,0 M NOMINALE HORS TOUT D HAUTEUR NOMINALE HOR 120,0MM, CONCEPT D'I DE SUPPORT, CARACTÉR SPÉCIALE: SORTIE DE COURANT MURALE, TYPE DEUX (2) SUPPORTS DO (4) TROUS CHACON, PR SÉCURITÉ AUTOMATIQUE SURCHAUFFE, LA SURTE									
SORTIE : PUISSANCE N SORTIE DE 120,0 V DE COURANT NOMINAL DE S PUISSANCE NOMINALE DE 45.0 A DE C.A., FRÉQ NOMINALE DE SORTIE 60.0 HZ, POURCENTAGE FRÉQUENCE RÉGLEMENTA PUISSANCE DE SORTIE 50.0 HZ, POURCENTAGE FRÉQUENCE RÉGLEMENTA PUISSANCE DE SORTIE NOMINALE DE SORTIE C.A., ALIMENTATION É FONCTIONNEMENT EN TA D'ENTRÉE NOMINALE : D'EXPLOITATION RQMT 20.0 V DE C.A. ET MA 32.0 V DE C.A., LONG HORS TOUT DE 394,0 M NOMINALE HORS TOUT D HAUTEUR NOMINALE HOR 120,0MM, CONCEPT D'I DE SUPPORT, CARACTÉR SPÉCIALE : SORTIE DE COURANT MURALE, TYPE DEUX (2) SUPPORTS DO (4) TROUS CHACUN, PR SÉCURITÉ AUTOMATIQUE SURCHAUFFE, LA SURTE		-							
SORTIE DE 120,0 V DE COURANT NOMINAL DE S PUISSANCE NOMINALE D 45.0 A DE C.A., FRÉQ NOMINALE DE SORTIE M FUISSANCE DE SORTIE D 1800.0 W, FORME D'ON ET TYPE DE COURANT: NOMINALE DE SORTIE S C.A., ALIMENTATION É FONCTIONNEMENT EN TA D'ENTRÉE NOMINALE: D'ENTRÉE NOMINALE: D'ENTRÉE NOMINALE : D'ENTRÉE NOMINALE HOR 32.0 V DE C.A., LONG HORS TOUT DE 394,0 M NOMINALE HORS TOUT D HAUTEUR NOMINALE HOR 120,0MM, CONCEPT D'I DE SUPPORT, CARACTÉR SPÉCIALE: SORTIE DE COURANT MURALE, TYPE DEUX (2) SUPPORTS DO (4) TROUS CHACUN, PR SÉCURITÉ AUTOMATIQUE SURCHARGE, LE COURT SURCHAUFFE, LA SURTE	E NOMINALE DE								•
COURANT NOMINAL DE S PUISSANCE NOMINALE D 45.0 A DE C.A., FRÉQ NOMINALE DE SORTIE 60.0 HZ, POURCENTAGE FRÉQUENCE RÉGLEMENTA PUISSANCE DE SORTIE DUISSANCE DE SORTIE DUISSANCE DE SORTIE S C.A., ALIMENTATION É FONCTIONNEMENT EN TA D'ENTRÉE NOMINALE : D'ENTRÉE NOMINALE : D'ENTRÉE NOMINALE HOR 120,0MM, CONCEPT D'I DE SUPPORT, CARACTÉR SPÉCIALE : SORTIE DE COURANT MURALE, TYPE DEUX (2) SUPPORTS DO (4) TROUS CHACUN, PR SÉCURITÉ AUTOMATIQUE SURCHARGE, LE COURT SURCHARGE, LA SURTE	DE C.A ,								
PUISSANCE NOMINALE DE 45.0 A DE C.A., FRÉQ NOMINALE DE SORTIE 60.0 HZ, POURCENTAGE FRÉQUENCE RÉGLEMENTA PUISSANCE DE SORTIE DISSANCE DE SORTIE DISSANCE NOMINALE D'ENTRÉE NOMINALE SCA., ALIMENTATION É FONCTIONNEMENT EN TA D'ENTRÉE NOMINALE : D'ENTRÉE NOMINALE HOR 20.0 V DE C.A., LONG HORS TOUT DE 394,0 M NOMINALE HOR TOUT DE 394,0 M NOMINALE HOR TOUT DE SUPPORT, CARACTÉR SPÉCIALE : SORTIE DE COURANT MURALE, TYPE DEUX (2) SUPPORTS DO (4) TROUS CHACUN, PR SÉCURITÉ AUTOMATIQUE SURCHAUFFE, LA SURTE	E SORTIE :								
45.0 A DE C.A., FRÉQ NOMINALE DE SORTIE M PUISSANCE DE SORTIE M FRÉQUENCE RÉGLEMENTA PUISSANCE DE SORTIE DUISSANCE DE SORTIE DUISSANCE DE SORTIE DUISSANCE DE SORTIE S C.A., ALIMENTATION É FONCTIONNEMENT EN TA D'ENTRÉE NOMINALE : D'EXPLOITATION ROMT 20.0 V DE C.A., LONG HORS TOUT D'EXPLOITATION ROMT 20.0 V DE C.A., LONG HORS TOUT D'ENTRÉE NOMINALE HOR SOMITORS TOUT D'ENTRE SORTIE DE COURANT MURALE, TYPE DEUX (2) SUPPORT, CARACTÉR SPÉCIALE : SORTIE DE COURANT MURALE, TYPE DEUX (2) SUPPORTS DO (4) TROUS CHACON, PR SÉCURITÉ AUTOMATIQUE SURCHANFE, LA SURTE	E DE SORTIE DE								
NOMINALE DE SORTIE MEUISSANCE DE SORTIE 60.0 HZ, POURCENTAGE FRÉQUENCE RÉGLEMENTA PUISSANCE DE SORTIE DISSANCE DE SORTIE DISSANCE NOMINALE DE SORTIE S C.A., ALIMENTATION É FONCTIONNEMENT EN TAD 'EXPLOITATION ROMT 20.0 V DE C.A. ET MA 32.0 V DE C.A. ET MA 32.0 V DE C.A. ET MA 32.0 V DE C.A. ET MA 120,0MM, CONCEPT D'I DE SUPPORT, CARACTÉR SPÉCIALE : SORTIE DE COURANT MURALE, TYPE DEUX (2) SUPPORTS DO (4) TROUS CHACUN, PR SÉCURITÉ AUTOMATIQUE SURCHAUFE, LA SURTE	RÉQUENCE								
PUISSANCE DE SORTIE 60.0 HZ, POURCENTAGE FRÉQUENCE RÉGLEMENTA PUISSANCE DE SORTIE 1800.0 W, FORME D'ON ET TYPE DE COURANT: NOMINALE DE SORTIE S C.A., ALIMENTATION É FONCTIONNEMENT EN TA D'ENTRÉE NOMINALE: D'EXPLOITATION RQMT 32.0 V DE C.A. ET MA 32.0 V DE C.A. ET MA 32.0 V DE C.A. ET MA 120,0 MM, CONCEPT D'I DE SUPPORT, CARACTÉR SPÉCIALE: SORTIE DE COURANT MURALE, TYPE DEUX (2) SUPPORTS DO (4) TROUS CHACUN, PR SÉCURITÉ AUTOMATIQUE SURCHANGE, LE COURT	E MAXIMALE :								
60.0 HZ, POURCENTAGE FRÉQUENCE RÉGLEMENTA PUISSANCE DE SORTIE 1800.0 W, FORME D'ON ET TYPE DE COURANT: NOMINALE DE SORTIE S C.A., ALIMENTATION É FONCTIONNEMENT EN TA D'EXPLOITATION RQMT 20.0 V DE C.A. ET MA 32.0 V DE C.A. ET MA 32.0 V DE C.A. ET MA 120,0 WM, CONCEPT D'I DE SUPPORT, CARACTÉR SPÉCIALE: SORTIE DE COURANT MURALE, TYPE DEUX (2) SUPPORTS DO (4) TROUS CHACUN, PR SÉCURITÉ AUTOMATIQUE SURCHAUFE, LA SURTE	IE NOMINALE DE								
FRÉQUENCE RÉGLEMENTA PUISSANCE DE SORTIE PUISSANCE DE SORTIE 1800.0 W, FORME D'ON ET TYPE DE COURANT: NOMINALE DE SORTIE S C.A., ALIMENTATION É FONCTIONNEMENT EN TA D'EXPLOITATION RQMT 20.0 V DE C.A. ET MA 32.0 V DE C.A. EONG HORS TOUT DE 394,0 M NOMINALE HORS TOUT D HAUTEUR NOMINALE HOR 120,0MM, CONCEPT D'I DE SUPPORT, CARACTÉR SPÉCIALE: SORTIE DE COURANT MURALE, TYPE DEUX (2) SUPPORTS DO (4) TROUS CHACUN, PR SÉCURITÉ AUTOMATIQUE SURCHARGE, LE COURT	AGE DE LA			•					
PUISSANCE DE SORTIE PUISSANCE NOMINALE D 1800.0 W, FORME D'ON ET TYPE DE COURANT: NOMINALE DE SORTIE S C.A., ALIMENTATION É FONCTIONNEMENT EN TA D'EXPLOITATION RQMT 20.0 V DE C.A. ET MA 32.0 V DE C.A. ET MA 32.0 V DE C.A. ET MA 120, OWM, CONCEPT D'I DE SUPPORT, CARACTÉR SPÉCIALE: SORTIE DE COURANT MURALE, TYPE DEUX (2) SUPPORTS DO (4) TROUS CHACUN, PR SÉCURITÉ AUTOMATIQUE SURCHARGE, LE COURT SURCHARGE, LE COURT	NTAIRE :			•					
PUISSANCE NOMINALE D 1800.0 W, FORME D'ON ET TYPE DE COURANT: NOMINALE DE SORTIE S C.A., ALIMENTATION É FONCTIONNEMENT EN TA D'ENTRÉE NOMINALE: D'EXPLOITATION RQMT 20.0 V DE C.A. ET MA 32.0 V DE C.A. ET MA 32.0 V DE C.A. ET MA 120.0 WN CONCEPT D'I DE SUPPORT, CARACTÉR SPÉCIALE: SORTIE DE COURANT MURALE, TYPE DEUX (2) SUPPORTS DO (4) TROUS CHACUN, PR SÉCURITÉ AUTOMATIQUE SURCHARGE, LE COURT SURCHARGE, LE COURT	DE SORTIE DE 0.05,			•					
1800.0 W, FORME D'ON ET TYPE DE COURANT: NOMINALE DE SORTIE S C.A., ALIMENTATION É FONCTIONNEMENT EN TA D'ENTRÉE NOMINALE: D'EXPLOITATION RQMT 20.0 V DE C.A. ET MA 32.0 V DE C.A. ET MA 32.0 V DE C.A. ET MA 120,0 W CONCEPT D'I DE SUPPORT, CARACTÉR SPÉCIALE: SORTIE DE COURANT MURALE, TYPE DEUX (2) SUPPORTS DO (4) TROUS CHACUN, PR SÉCURITÉ AUTOMATIQUE SURCHARGE, LE COURT SURCHARGE, LE COURT	E DE SORTIE DE			•					
ET TYPE DE COURANT: NOMINALE DE SORTIE S C.A., ALIMENTATION É FONCTIONNEMENT EN TA D'EXPLOITATION RQMT 20.0 V DE C.A. ET MA 32.0 V DE C.A. ET MA 32.0 V DE C.A. ET MA 120.0 WM, CONCEPT D'I DE SUPPORT, CARACTÉR SPÉCIALE: SORTIE DE COURANT MURALE, TYPE DEUX (2) SUPPORTS DO (4) TROUS CHACUN, PR SÉCURITÉ AUTOMATIQUE SURCHARGE, LE COURT SURCHARGE, LE COURT	ONDE DE SORTIE			•					
NOMINALE DE SORTIE S C.A., ALIMENTATION É FONCTIONNEMENT EN TA D'ENTRÉE NOMINALE: D'EXPLOITATION ROMT 20.0 V DE C.A. ET MA 32.0 V DE C.A. ET MA 32.0 V DE C.A. ET MA NOMINALE HORS TOUT D HAUTEUR NOMINALE HOR 120,0MM, CONCEPT D'I DE SUPPORT, CARACTÉR SPÉCIALE: SORTIE DE COURANT MURALE, TYPE DEUX (2) SUPPORTS DO (4) TROUS CHACUN, PR SÉCURITÉ AUTOMATIQUE SURCHARGE, LE COURT SURCHARGE, LE COURT	I : PUISSANCE								
C.A., ALIMENTATION E FONCTIONNEMENT EN TA D'ENTRÉE NOMINALE: D'EXPLOITATION ROMT 20.0 V DE C.A. ET MA 32.0 V DE C.A., LONG HORS TOUT DE 394,0 M NOMINALE HORS TOUT D HAUTEUR NOMINALE HOR 120,0MM, CONCEPT D'I DE SUPPORT, CARACTÉR SPÉCIALE: SORTIE DE COURANT MURALE, TYPE DEUX (2) SUPPORTS DO (4) TROUS CHACUN, PR SÉCURITÉ AUTOMATIQUE SURCHARGE, LE COURT SURCHARGE, LE COURT	E SINUSOÏDALE								
FONCTIONNEMENT EN TAD 'ENTRÉE NOMINALE: D'ENTRÉE NOMINALE: D'EXPLOITATION ROMT 20.0 V DE C.A., LONG HORS TOUT DE 394,0 M NOMINALE HORS TOUT D HAUTEUR NOMINALE HOR 120,0MM, CONCEPT D'I DE SUPPORT, CARACTÉR SPÉCIALE: SORTIE DE COURANT MURALE, TYPE DEUX (2) SUPPORTS DO (4) TROUS CHACUN, PR SÉCURITÉ AUTOMATIQUE SURCHARGE, LE COURT SURCHARGE, LE COURT	N éLECTRIQUE,								
D'EXPLOITATION ROMT 20.0 V DE C.A. ET MA 32.0 V DE C.A., LONG HORS TOUT DE 394,0 M NOMINALE HORS TOUT D HAUTEUR NOMINALE HOR 120,0MM, CONCEPT D'I DE SUPPORT, CARACTÉR SPÉCIALE: SORTIE DE COURANT MURALE, TYPE DEUX (2) SUPPORTS DO (4) TROUS CHACUN, PR SÉCURITÉ AUTOMATIQUE SURCHARGE, LE COURT SURCHARGE, LE COURT	TANDEM, TENSION								
D'EXPLOITATION ROMT 20.0 V DE C.A. ET MA 32.0 V DE C.A., LONG HORS TOUT DE 394,0 M NOMINALE HORS TOUT D HAUTEUR NOMINALE HOR 120,0MM, CONCEPT D'I DE SUPPORT, CARACTÉR SPÉCIALE: SORTIE DE COURANT MURALE, TYPE DEUX (2) SUPPORTS DO (4) TROUS CHACUN, PR SÉCURITÉ AUTOMATIQUE SURCHARGE, LE COURT SURCHARGE, LE COURT	: PUISSANCE								
20.0 V DE C.A. ET MA 32.0 V DE C.A., LONG HORS TOUT DE 394,0 M NOMINALE HORS TOUT D HAUTEUR NOMINALE HOR 120,0MM, CONCEPT D'I DE SUPPORT, CARACTÉR SPÉCIALE: SORTIE DE COURANT MURALE, TYPE DEUX (2) SUPPORTS DO (4) TROUS CHACUN, PR SÉCURITÉ AUTOMATIQUE SURCHARGE, LE COURT SURCHARGE, LE COURT	MT MINIMALE DE								
32.0 V DE C.A., LONG HORS TOUT DE 394,0 M NOMINALE HORS TOUT D HAUTEUR NOMINALE HOR 120,0MM, CONCEPT D'I DE SUPPORT, CARACTÉR SPÉCIALE: SORTIE DE COURANT MURALE, TYPE DEUX (2) SUPPORTS DO (4) TROUS CHACUN, PR SÉCURITÉ AUTOMATIQUE SURCHARGE, LE COURT SURCHARGE, LE COURT	MAXIMALE DE								
HORS TOUT DE 394,0 M NOMINALE HORS TOUT D HAUTEUR NOMINALE HOR 120,0MM, CONCEPT D'I DE SUPPORT, CARACTÉR SPÉCIALE: SORTIE DE COURANT MURALE, TYPE DEUX (2) SUPPORTS DO (4) TROUS CHACUN, PR SÉCURITÉ AUTOMATIQUE SURCHARGE, LE COURT SURCHARGE, LE COURT	C.A., LONGUEUR NOMINALE	,		•					
NOMINALE HORS TOUT D HAUTEUR NOMINALE HOR 120,0MM, CONCEPT D'I DE SUPPORT, CARACTÉR SPÉCIALE: SORTIE DE COURANT MURALE, TYPE DEUX (2) SUPPORTS DO (4) TROUS CHACUN, PR SÉCURITÉ AUTOMATIQUE SURCHARGE, LE COURT SURCHARGE, LE COURT	O MM, LARGEUR								
HAUTEUR NOMINALE HOR 120,0MM, CONCEPT D'I DE SUPPORT, CARACTÉR SPÉCIALE: SORTIE DE COURANT MURALE, TYPE DEUX (2) SUPPORTS DO (4) TROUS CHACUN, PR SÉCURITÉ AUTOMATIQUE SURCHARGE, LE COURT SURCHARGE, LE COURT	T DE 283,5 MM,								
120,0MM, CONCEPT D'I DE SUPPORT, CARACTÉR SPÉCIALE: SORTIE DE COURANT MURALE, TYPE DEUX (2) SUPPORTS DO (4) TROUS CHACUN, PR SÉCURITÉ AUTOMATIQUE SURCHARGE, LE COURT SURCHARGE, LE COURT	HORS TOUT DE								
DE SUPPORT, CARACTÉR SPÉCIALE: SORTIE DE COURANT MURALE, TYPE DEUX (2) SUPPORTS DO (4) TROUS CHACUN, PR SÉCURITÉ AUTOMATIQUE SURCHAUFE, LA SURTE	D'INSTALLATION								
SPÉCIALE: SORTIE DE COURANT MURALE, TYPE DEUX (2) SUPPORTS DO (4) TROUS CHACUN, PR SÉCURITÉ AUTOMATIQUE SURCHARGE, LE COURT SURCHAUFFE, LA SURTE	réristiques								
COURANT MURALE, TYPE DEUX (2) SUPPORTS DO (4) TROUS CHACUN, PR SÉCURITÉ AUTOMATIQUE SURCHARGE, LE COURT SURCHAUFFE, LA SURTE	DE PRISE DE								
DEUX (2) SUPPORTS DO (4) TROUS CHACUN, PR SÉCURITÉ AUTOMATIQUE SURCHARGE, LE COURT SURCHAUFE, LA SURTE	YPE DE MONTAGE :								
(4) TROUS CHACUN, PR SÉCURITÉ AUTOMATIQUE SURCHARGE, LE COURT SURCHAUFFE, LA SURTE	DOTÉS DE QUATRE								
Sécurité automatique Surcharge, le court Surchauffe, la surte	PROTECTION :								
SURCHAUFE, LE SURTE	QUE CONTRE LA								
SURCHAUFFE, LA SURTE	RT CIRCUIT, LA								
	RTENSION, LA								
SOUS-TENSION, POLARITÉ INVERSE	ARITÉ INVERSE								
(FUSIBLE), RETOUR DE BANDE DE	DE BANDE DE								

80	
and	
Vorks	
ublic V	anada
Ē	ပ
7	H

		Dest.	'n			Unit Price	Unit Price/Prix unitaire		
Item		Code	Code	Qty	U. of I.	G	FOB/FAM	Delivery Reg.	Del. Offered
Article	e Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req.	
	C.A., DéCLENCHEMENT POUR BATTERIE								
	FAIBLE OU SURCHARGE, GAMME DES							-	
	TEMPÉRATURES DE FONCTIONNEMENT DE								
	0.0 DEGRÉS CELSIUS À 50.0 DEGRÉS								
	CELSIUS, POIDS : 7 KG, DONNÉES DE								
	NORME/SPÉCIFICATION :								
	3AC37-PROSINE 1800/24GCFI								
	SPÉCIFICATION DU FABRICANT								
	•								
	n/p: PROSINE 1800/2FGFCI								
	•								
	COF: 3AC37 (Xantrex Technologies								
	Inc, Burnaby, BC)								
	•								
	ou Equivalent								
	•								
	n/p Offerte:								
	•								
	COF Offerte:								
	•								
	Nom du Fabricant:								
	•								
	Date de Livraison								
	Offerte:								

W8486-123483/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-123483

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn458W8486-123483

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn458

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relative à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Contrat de défense
- 12. Clause du guide des CCUA
- 13. Clause du guide des CCUA (livraison)

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn458

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-123483 hn458W8486-123483 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. **Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les biens conformément aux exigences techniques ci-incluses.

2.1 Date de livraison

La livraison ne doit pas être avant le 1ier avril 2012. La livraison désirée est durant la semaine du 30 avril 2012.

2.2 Livraison offerte

Bien que la livraison soit demandée tel qu'il est précisé ci-dessus, la meilleure date de livraison possible est le _____.

2.3 Représentants de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux

Nom:

Numéro de téléphone : Numéro de télécopieur :

Courriel:

Suivi de la livraison:

Nom:

Numéro de téléphone : Numéro de télécopieur :

Courriel:

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier W8486-123483

Buyer ID - Id de l'acheteur hn458

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

Amd. No. - N° de la modif.

hn458W8486-123483

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn458

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-123483

hn458W8486-123483

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformises* <u>d'achat</u> (http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2011-05-16) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: soixante (60) jours

Insérer: quatre-vingt-dix (90) jours

Le paragraphe 8 du document 2003, instructions uniformisées – biens ou services, est modifiée comme suit :

Insérer : À la demande du Canada, le soumissionnaire doit fournir une confirmation

écrite de la soumission dans un délai de cinq (5) jours ouvrables.

Le paragraphe 12 du document 2003, instructions uniformisées – biens ou services est modifiée comme suit :

Supprimer les paragraphes 1.(a) et (b).

Insérer: 1. Le Canada peut rejeter une soumission dans l'un des cas suivants:

(a) le soumissionnaire est assujetti à une mesure corrective du rendement du fournisseur, en vertu de la Politique sur les mesures correctives du rendement des fournisseurs, ce qui le rend inadmissible pour déposer une soumission pour répondre au besoin;

 $\label{eq:solicitation} \mbox{No. - N}^{\circ} \mbox{ de l'invitation} \\ W8486-123483/A$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn458

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8486-123483

File No. - N° du dossier hn458W8486-123483

exécuterait;

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

(b) un employé ou un sous-traitant proposé dans la soumission est soumis à une mesure corrective du rendement du fournisseur, en vertu de la Politique sur les mesures correctives du rendement des fournisseurs, ce qui rendrait l'employé ou un sous-traitant inadmissible pour déposer une soumission pour répondre au besoin ou à la partie du besoin que l'employé ou le sous-traitant

1.1 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
A9033T	Capacité financière	2011-05-16
B1000T	Condition du matériel	2007-11-30

1.2 Produits équivalents

- 1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
 - a) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
 - b) déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
 - c) fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
 - d) présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précises dans la demande de soumissions, et;
 - e) indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.
- 2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :

 $Solicitation \ No. - N^{\circ} \ de \ l'invitation$ W8486-123483/A Client Ref. No. - N^{\circ} de réf. du client

W8486-123483

File No. - N° du dossier

hn458W8486-123483

Amd. No. - N° de la modif.

hn458 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Buyer ID - Id de l'acheteur

- a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
- b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
- 3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur hn458

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

4. Lois applicables

W8486-123483

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Amd. No. - N° de la modif.

hn458W8486-123483

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

W8486-123483/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-123483

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn458W8486-123483

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn458

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier) Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique dachats cologiques</u>

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.h tml). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique (2 copies papier)

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-123483

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn458W8486-123483

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn458

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1.1 Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit aucune protection relative à la fluctuation du taux de change. Aucune demande de protection contre la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une disposition en ce sens sera déclarée non recevable.

1.2 Évaluation financière

1.2.1 Base de prix

Le soumissionnaire doit fournir des prix unitaires, en dollars canadiens, rendu droits acquittés (destination), la taxe sur les produits et services (TPS) et/ou la taxe de vente harmonisée (TVH) en sus, selon le cas. Les frais de transport à destination doivent être inclus ainsi que les droits de douane et la taxe d'accise applicables.

Section III: Attestations (1 copie papier)

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-123483

File No. - N° du dossier

hn458W8486-123483

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

Critères d'évaluation

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour assurer une évaluation complète.

1.1 Évaluation technique

Les exigences **obligatoires** suivantes seront prises en considération aux fins de l'évaluation de chaque soumission :

Conformité aux exigences techniques (description des articles ci-incluse); Acceptation des autres modalités établies dans la demande de soumission; Préparation de la présente invitation;

1.2 Évaluation financière

Les **exigences obligatoires** suivantes seront prises en considération lors de l'évaluation des soumissions :

Conformité à la base d'établissement de prix;

Le prix total de la soumission sera déterminé en traitant les articles de la manière suivante :

La somme du prix total de tous les articles (prix unitaire x quantité);

1.3 Attestation ou conditions préalables au contrat

Programme de contrats fédéraux, comme précisé à la Partie 5; La capacité financière, comme précisé à Partie 2, para. 1.1;

 $\begin{array}{l} \hbox{Buyer ID - Id de I'acheteur} \\ hn458 \end{array}$

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8486-123483

File No. - N° du dossier hn458W8486-123483

Amd. No. - N° de la modif.

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2. Base de la sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-123483

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn458W8486-123483

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn458

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1.1 Programme de contrats fédéraux – Attestation

Programme de contrats fédéraux – plus de 25 000 \$ et moins de 200 000 \$

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF:

W8486-123483

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ hn458 \end{array}$

File No. - N° du dossier hn458W8486-123483 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

	Si	gnat	fure Date
Des re	ense	eigne	ments supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC.
d)	()	n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro :
c)	()	est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein, ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.
b)	()	n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
a)	()	n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents et/ou temporaires, ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;

W8486-123483/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

hn458

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-123483

File No. - N° du dossier hn458W8486-123483

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les biens qui ont trait aux exigences techniques ci-incluses.

2.1 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformises d'achat (http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2011-05-16), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Le paragraphe 9 du document 2010A, Conditions générales - biens (complexité moyenne) est modifié comme suit :

Supprimer: douze (12) mois

Insérer: vingt-quatre (24) mois

3.2 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
C2800C	Cote de priorité	2010-01-11
C2801C	Cote de priorité – Entrepreneur canadien	2010-01-11

W8486-123483/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-123483

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn458W8486-123483

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn458

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

L'entrepreneur doit effectuer la livraison comme suit:

Tous les article doit être reçus après le 1ier avril 2012, mais avant le _____2012. (date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Carlos Lee

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers

Division HN

7B3, Place du Portage, Phase III

11 rue Laurier

Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone: (819) 956-3490 Télécopieur: (819) 953-4944

Courriel: Carlos.lee@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn458

W8486-123483/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-123483

hn458W8486-123483

5.2 Représentant de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux :

Nom : <u>à compléter à l'adjudication du contrat</u>
Numéro de téléphone : <u>à compléter à l'adjudication du contrat</u>
Numéro de télécopieur : <u>à compléter à l'adjudication du contrat</u>
Courriel : <u>à compléter à l'adjudication du contrat</u>

Suivi de la livraison :

Nom : <u>à compléter à l'adjudication du contrat</u>
Numéro de téléphone : <u>à compléter à l'adjudication du contrat</u>
Numéro de télécopieur : <u>à compléter à l'adjudication du contrat</u>
Courriel : <u>à compléter à l'adjudication du contrat</u>

6. Paiement

6.1 Base de paiement

Sous réserve de l'exécution satisfaisante pour l'entrepreneur de toutes ses obligations en vertu du présent contrat, l'entrepreneur se verra verser le prix unitaire ferme précisé dans le contrat. Les droits de douane *inclus* et la taxe sur les produits et services ou le taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Limite de prix

Clause du guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.3 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
G1005C	Exigences en matière d'assurance	2008-05-12
H1001C	Paiements multiples	2008-05-12

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-123483

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hn458

File No. - N $^{\circ}$ du dossier hn458W8486-123483

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

7. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par :

- a) une copie des feuilles de temps pour corroborer le temps de travail réclamé;
- b) une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat;
- c) une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs et pour tous les frais de déplacement et de subsistance;
- d) une copie du rapport mensuel sur l'avancement des travaux.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante:

Quartier général de la Défense nationale Immeuble Mgén George R. Pearkes 101, Promenade du Colonel By Ottawa (ON), K1A 0K2 Au soin de: Andre Dubreuil DLP 2-2-2C1

c) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

Travaux publics et services gouvernementaux Canada Division « HN » 7B3 Place du Portage, Phase III 11 rue Laurier Gatineau, QC K1A 0S5

Au soin de: Carlos Lee

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn458

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier hn458W8486-123483 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-123483

8. Attestations

8.1 Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2011-05-16) Conditions générales biens (complexité moyenne);
- c) Besoin;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

11. Contrat de défense

Clause du guide des CCUA A9006C (2008-05-12), Contrat de défense

12. Clauses du guide des CCUA

Référence s de CCUA	Section	Date
D5545C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ C)	2010-08-16

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn458

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier W8486-123483

hn458W8486-123483

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

12.1 Possibilité de retracer les codes OTAN des fabricants (COF)

Tout matériau fourni pour les articles décrits dans le présent contrat résultant fera l'objet d'une vérification par le Canada. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de démontrer que le matériau peut être directement identifié par le code COF utilisé pour désigner l'article dans le contrat, ni qu'il a été fourni avec la permission écrite expresse de la source d'approvisionnement autorisée pour ce code, le Canada pourra prendre les mesures décrites.

Le Canada pourra:

- résilier le marché pour défaut d'exécution relativement à l'article visé, retourner l'article à a) l'entrepreneur, à ses frais et risques, et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) le remboursement de tous les coûts de rachat et autres frais engagés par le Canada, notamment tous les coûts supplémentaires engagés pour faire avancer la production plus rapidement; ou
- b) garder l'article et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) un montant correspondant à la différence entre les frais engagés par l'entrepreneur relativement à cet article, établis par le Canada, et les coûts auxquels, de l'avis du Canada, l'entrepreneur aurait eu à faire face s'il avait obtenu et fourni un article identique à celui qui avait été demandé aux termes du marché.

13. Clauses du Guide des CCUA (livraison)

Références	Section	Date
de CCUA		
D2000C	Marquage	2007-11-30
D2001C	Etiquetage	2007-11-30
D6010C	Palettisation	2007-11-30
D3010C	Marchandises dangereuses/produits dangereux	2007-11-30
B1505C	Transport des matières dangereuses	2006-06-16
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30

Instructions d'expédition - livraison à destination 13.1

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

rendu droits acquittés (DDP) (Montréal, PQ) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-123483

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn458W8486-123483

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn458

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

13.2 Préparation de la livraison

L'entrepreneur doit préparer les articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer les articles à raison de un (1) unités par paquet.

13.3 Expédition – Programmation

L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.

25 Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal

Montréal (Québec)

Téléphone: 1-866-935-8673 (sans frais), ou

514-252-2777, poste 2363 / 4673 / 4282